

2016/046
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 14 novembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 08 novembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 novembre 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme COSTE Marie-Claire
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme PRUDHON Claude
M. MONTEIL Bernard	
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme SERRE Océane a donné procuration à M. MONTEIL Bernard

Absent

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme CROUZET Béatrice est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 06-14/11/2016

REGULARISATION DE VOIRIE – SALIERES – ÉTABLISSEMENT DE L'ACTE NOTARIE

Monsieur JEANNE Jean-Pierre présente au conseil le dossier concernant la régularisation administrative de voirie suite à une cession au profit de la commune. Cette cession faite en 1982 a permis la construction d'un mur de soutènement de la voie communale de Salières au droit de la parcelle AK 279 appartenant aujourd'hui à Mme JAIL Jeanine.

Le bornage effectué par un géomètre délimite une superficie de 45ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la cession à titre gratuit au profit de la commune de COUX d'une partie de la parcelle AK 279 d'une superficie de 45 ca et qui concerne une régularisation de voirie.
- **DONNE** tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession gratuite, et notamment l'acte notarié.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

